



Réf : SM

Service : Marchés Publics

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le



ID : 003-200071470-20230417-DECISION202306B-AR

Suite à une erreur matérielle relative à l'intitulé du marché dans la décision n°2023-6 déposée le 24/05/2023, la modification a été effectuée et la présente décision à nouveau déposée en Préfecture

Varenes sur Allier, le 17 avril 2023

Décision du Président N°2023-6
prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire
Objet : « Marché de prestation de service – Mission d'assistance technique à l'exploitation de la piscine communautaire de Varenes sur Allier»
Attribution du marché.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1- L 5211-10 et L 2122-22,
Vu la délibération n°25 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents et Conseillers Délégués de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,
Vu la délibération n° 40 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire délègue toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% , lorsque les crédits sont prévus au budget,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la consultation effectuée à compter du 9 mars 2023 auprès des entreprises,
Vu les réponses obtenues,
Vu le rapport d'analyse des offres dressé par les services communautaires,
Considérant le classement des offres obtenu à l'issue de la consultation,

DECIDE :

Art 1 – Le marché relatif à la mission d'assistance technique à l'exploitation de la piscine communautaire de Varenes sur Allier est attribué le 17 avril 2023 aux entreprises ci-dessous selon les lots définis :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant HT	Type de marché
		Nom	Adresse		
1	Unique	DALKIA	Dijon (21)	31 689,00 €	Services

Art 2 – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Le Président,
Roger LITAUDON

